

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2025-2026

ÉCOLE : Collège français
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2025-10-08
REMISE À LA SURINTENDANCE : 17 octobre 2025
AFFICHER SITE WEB : Avant 31 octobre 2025

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : Henri Lavergne

Nom de la direction de l'école : Hind Livingston

Membre du personnel enseignant : Mathieu Dutan – Dauha El Lahoui

Membre du personnel non-enseignant :

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Raghda Mikati

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Béatrice Khemiss

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) :

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le

handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs et réactifs au quotidien : 100% de classes de 7 ^e et 8 ^e harmoniseront l'emploi des cercles de communication et y incluront les valeurs (trois valeurs pour les 7 ^e et 8 ^e), les HAHT et les approches de l'apprentissage (PEI, MÉO)	-Formation et modélisation de notre conseillère pour toutes les classes de 7 ^e et de 8 ^e année des cercles de communication -Mettre en place un cercle de communication par mois pour lancer une nouvelle valeur -Monitoring de la direction une fois par mois		Décembre 2025 Tout au long de l'année
100% de classes de 7 ^e et 8 ^e vont instaurer les valeurs en lien avec les pratiques réparatrices et les matrices de comportement: Respect-intégrité et empathie	- Les matrices sont enseignées et affichées dans les classes; - Les élèves démontrent les comportements enseignés des matrices de comportement;		Mai 2026

Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.

Stratégies/Activités	Moyen de communication (outil utilisé pour transmettre le message)	Mode de communication (manière ou forme)	Date
----------------------	--	--	------

		de la communication)	
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>aux élèves de l'école</u> : - Présentation du Code de conduite du Cf à toute l'école - Partager le PPIMI avec le conseil des élèves - Expliquer comment signaler les gestes d'intimidation (fiche code QR) - Faire vivre des activités sur la prévention de l'intimidation (expliquer la différence entre intimidation et conflit, expliquer les différentes formes d'intimidation, expliquer le rôle des élèves témoins, etc.)	-Le code de conduite est présenté explicitement par les enseignants titulaires -Afficher le code de conduite dans les classes et dans l'école - Rencontre avec les membres du conseil des élèves -afficher les codes QR partout à l'école		Sep.-Oct.-Nov. Tout au long de l'année
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au personnel de l'école</u> : - Rencontre de planification du PPIMI avec les membres de l'équipe pour la sécurité et la bienveillance de l'école - Partager le PPIMI avec tout le personnel de l'école pour recevoir leur rétroaction - Formation du personnel sur les incidents violents - Partager le PPIMI dans le TEAMS de l'école	- CAP pour élaborer le PPIMI - RP pour le partager avec le personnel -Teams		Octobre Novembre
Communication <u>à l'intention des parents</u> : Présentation du plan de prévention lors de la rencontre avec le conseil d'école. -Affichage du plan de prévention à l'intimidation sur le site web de l'école. -Envoie d'un bulletin d'information à la maison des actions entreprises pour contrer l'intimidation à	-Site web de l'école - Hebdos envoyés aux parents -Rencontre du conseil d'école -Ateliers sur Teams offerts par le conseil		30 octobre Novembre

l'école par courriel ou par les réseaux sociaux de l'école. -Fournir des ressources disponibles pour appuyer les parents en cas d'intimidation (voir la section rôle des parents, tuteurs, tutrices pour les ressources disponibles). -Ateliers en ligne à l'intention des parents sur la cybersécurité			
--	--	--	--

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui enseignent explicitement les comportements attendus : 100 % de classes en 7 ^e et 8 ^e	-Enseignement des droits de la personne dans toutes les classes de 7^e et 8^e année -Enseignement de la littératie en santé mentale dans toutes les classes de 7^e et 8^e -Outils de collecte de données pour évaluer le sentiment des élèves de 7^e année à l'égard de leur expérience scolaire.		Mai 2026

	-Interventions de l'éducatrice spécialisée pour enseigner les comportements attendus selon les besoins		
Pourcentage du taux d'assiduité des élèves : 90% de la 7 ^e à la 12 ^e année	-Programme du petit déjeuner le matin -Activités parascolaires avant, pendant et après l'école -Animer des activités de leadership auprès des élèves de la 7^e et 8^e par le conseil des élèves à l'heure du dîner en collaboration avec l'animatrice culturelle. -Rencontres mensuelles avec la conseillère en assiduité -Faire des suivis d'assiduité auprès de l'élève et ses parents en collaboration avec la TS		Mai 2026
Pourcentage des élèves qui se sentent bien et en sécurité dans l'école : 90% des élèves de la 7 ^e à la 12 ^e année	- Promouvoir le code de conduite de l'école -Afficher le code de conduite dans les classes et dans l'école -Faire des check-ins hebdomadaires avec les élèves victimes de l'intimidation par l'éducatrice spécialisée -S'assurer que chaque élève ait un adulte de confiance à l'école -Mettre en place un comité pour écouter les élèves une fois par semaine -Offrir de nombreux ateliers ciblés aux élèves de tous les		

	niveaux scolaires : - Atelier sur la traite sexuelle, atelier sur la cybersécurité, ateliers YMCA sur les jeux de hasard, etc.		
Autre indicateur selon les besoins de l'école			
Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du Conseil scolaire Viamonde.			
Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes ayant participé à au moins une activité de chaque thème du Calendrier – voir le Calendrier des dates importantes et des diversités 2025-2026.pdf 100% des classes de 7e, 8e et 9e / 80% des classes de 10^e à 12e	- Toutes les activités systémiques du calendrier systémique. sont annoncées à la télé scolaire. -Organiser des activités en collaboration avec le conseil des élèves reliées au calendrier systémique. Ex: - Semaine de la prévention à l'intimidation -La journée internationale des femmes -Mois de l'histoire des Noirs -La journée du chandail rose -La semaine via arc-en-ciel - Mois de la fierté -Mois de l'histoire autochtone (ex: Enseignement des œuvres traitant des thématiques comme patrimoine autochtone en français, "Blanket exercise", etc. -Concours Artmonie		Tout au long de l'année

	- Etc.		
Autre indicateur selon les besoins de l'école			
Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ). Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion : ➤ Inclure les perspectives des Premières Nations, des Métis et Inuit dans la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ; ➤ Intégrer les principes de la pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives dans la planification de l'enseignement ; ➤ Privilégier des activités qui favorisent le développement du leadership chez les élèves ; ➤ Assurer la mise en œuvre de clubs et/ou d'alliance d'écoles ; ➤ Participation aux activités offertes par des organismes externes.			

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Soutien aux élèves	Date
----------------------	--------------------	------

Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin. ➤ Soutien aux élèves qui ont <u>subi</u> des actes d'intimidation	-Offrir des ateliers sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe par le service de santé mentale - Référer l'élève vers des organismes comme : ➤ Jeunesse, j'écoute; ➤ Tel-jeunes; ➤ LGBTQ Youth LINE; ➤ Black Youth Helpline; - Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels - Offrir l'aide ou l'intervention de la TS - Assigner un adulte de confiance à l'école -Comité pour écouter et appuyer les élèves.	-Le 30 octobre, atelier sur la gestion du stress pour les élèves de 9^e et 10^e -26 mars : Atelier sur l'estime de soi pour les 9^e -Ateliers Brave pour les 7^e et 8^e : date à déterminer
➤ Soutien aux élèves qui ont été <u>témoins</u> des actes d'intimidation	- Éduquer les élèves sur le rôle des témoins : (passifs, actifs, défenseurs). -Éduquer sur l'intervention sécuritaire, comme alerter un adulte, se tenir aux côtés de la victime, ou offrir du réconfort après l'incident.	Octobre
➤ Soutien aux élèves qui ont <u>pratiqué</u> des actes d'intimidation	- Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes; -Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève	Selon les besoins

afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas;
 -Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire;
 -Intervention de la TS
 -Élaborer un plan d'intervention et un contrat de comportement avec l'élève;
 -Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu;

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2026, les membres du personnel de l'école utiliseront **l'approche réparatrice** et seront en mesure d'intervenir en fonction du [tableau décisionnel](#).

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage du personnel formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif : 100% du personnel sera formé	-Former les nouveaux membres du personnel cette année -Modelage des cercles de communications dans les classes de 7 ^e et 8 ^e		Décembre
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS (Élémentaire , Secondaire) : 100% du personnel éducatifs (enseignants et non enseignants)	-Utiliser un outil pour consigner les écarts de rendements à l'école -Collecte des rapports et suivis nécessaires par la direction en lien avec la discipline progressive pour corriger les comportements inappropriés		Tout au long de l'année Mai 2026

Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui favorise les gestes réparateurs en lien avec la discipline progressive : 90% du personnel enseignant et administratif	- Cercles de discussion animés par l'éducatrice spécialisée pour reconnaître l'impact de leurs gestes, à assumer la responsabilité et à réparer les torts causés. - Fiches de réflexion harmonisées au niveau de l'école -Présenter les exemples de gestes réparateurs au personnel et la mettre à leur disposition dans Teams -Formation des nouveaux membres du personnel		Mai 2026
Autre indicateur selon les besoins de l'école			

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation
➤ Pour dénoncer des actes d'intimidation, <u>l'élève</u> est encouragé à : ➤ Pour signaler des actes d'intimidation, <u>les adultes</u> de l'école doivent : ➤ Pour signaler un cas d'intimidation en tant que <u>parents</u>, tuteurs, tutrices : <u>Après le signalement d'une situation d'intimidation :</u> ➤ Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école : - Communiquer avec la direction de l'école - Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction - Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.	- Utiliser le Code QR pour les écoles secondaires (Exemple : FORMS) - Billet de dénonciation des gestes d'intimidation pour les écoles élémentaires (exemple, Fiche de signalement M-2.pdf)

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;

- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024 ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](https://csviamonde.ca)